



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Taekwondo et Hapkimudo

Article 1- Inscription :

L'inscription comprend : la contribution pour le fonctionnement de l'association, la licence, et le passeport sportif. Elle est renouvelable chaque saison sportive. Le passeport sportif est la propriété du licencié pendant 8 ans. Ce document est le seul à faire foi des titres, grades et licences, sa perte entraînera son renouvellement à la charge du licencié.

L'inscription ne comprend pas : la tenue (dobok) et la ceinture (ti), les protections, les frais de compétitions ou toutes autres engagements extérieurs (sauf dérogation décidée par le Comité Directeur).

Toute inscription réglée est individuelle, elle ne peut être ni transmise, ni être remboursée après un délai de huit jours. Elle ne présage pas de l'assiduité.

Tous les règlements, autres que par wero et chèques doivent être remis à un membre du bureau. Pour le paiement par chèque, le libellé est à l'ordre de Taekwondo club Saint-Gély-du-Fesc. Le règlement doit être fait lors de l'inscription.

Le défaut de règlement après deux réclamations occasionnera l'arrêt momentané des entraînements de la personne.

Le passeport doit être visé par le médecin traitant pour chaque début de saison.

Sans certificat médical, le bureau et/ou l'enseignant peuvent refuser l'accès au cours et aux passages de grade, compétitions, stages.

Notre sport figure parmi les disciplines sportives « à contrainte particulières » nécessitant toujours un suivi médical régulier.

Article 2- La vie du DO-JANG (salle d'entraînement) :

Les règles à respecter au DO-JANG

VOTRE ATTITUDE :

- Les accompagnants doivent s'assurer de la présence de l'enseignant.
- Les adhérents doivent respecter les vestiaires filles/garçons.
- Les membres du bureau et/ou l'enseignant sont responsables de vos enfants pendant le cours.
- Les enfants sont sur la surveillance des accompagnants en dehors du cours sauf dérogation.
- Les accompagnants du cours BABY sont les seuls autorisés à rentrer dans le DO-JANG.
- Vous devez être courtois, vertueux, persévérants. Nous devons respect aux adhérents, aider les débutants, être coopératifs avec chacun pendant l'entraînement.
- Vous devez vous présenter avec un Dobok (tenue) et Ti (ceinture) correctes et propres.
- En Taekwondo et en Hapkimudo, le salut est une marque de respect et d'humilité. C'est pourquoi, tout pratiquant se doit de saluer respectueusement le DO-JANG à chaque début et fin de cours ainsi que lors de toute entrée et sortie.
Le salut en début et fin de cours doit lui aussi être réalisé dans cet état d'esprit.
- Les adhérents doivent respecter le matériel mis à leur disposition. Il est demandé à chacun de veiller à ses effets personnels, l'association décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol. Perturber ou avoir un comportement incorrect pendant les entraînements ou les manifestations sportives pourra autoriser l'enseignant à exclure temporairement l'adhérent (voir les statuts). Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.
- Pour chaque passage de grade, ou lors des stages, l'enseignant principal doit être informé et avoir donné son aval avant l'inscription.

VOTRE SÉCURITÉ :

- Vous devez prendre une bouteille d'eau ou une gourde.
- Tous les objets de parures (bijoux, montre, boucle d'oreilles, etc) sont interdits durant les cours. Si vous êtes dans l'impossibilité de les retirer, l'association ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident.
- Le port du plastron et de toutes les protections réglementaires sont obligatoires pendant les combats et restent une **protection personnelle**.
- Les cheveux longs doivent être attachés et les ongles coupés courts.

- Par respect et sécurité, en cas de retard ou de sortie anticipée du cours, l'adhérent, après avoir salué attend l'autorisation d'entrée/sortie du DO-JANG par l'enseignant.

Article 3- Le droit à l'image :

Lors des entraînements, compétitions et activités du club, des photos sont régulièrement prises. Pour promouvoir et valoriser le taekwondo, et particulièrement notre association, elles peuvent être publiées sur nos sites Internet ou lors d'articles dans des journaux publics. Les personnes s'y opposant doivent le signaler par écrit lors de leur inscription.

Article 4- Conclusion :

L'inscription à l'association Taekwondo club de Saint-Gély-du-Fesc implique l'acceptation sans réserve de son règlement intérieur et, en état de cause, l'acceptation de ses statuts.

Fait à Saint-Gély-du-Fesc, le 04 juillet 2024

Mise à jour du règlement intérieur le 19 août 2026

Fait à Saint Gély-du-Fesc le 19 août 2026

Le Comité Directeur